



**Rencontre
des lauréats
de l'AAI pluvial :**

***Partageons nos
expériences pour
développer des
initiatives de
qualité***



Programme :



- Roanne, 15 ans de gestion de l'eau dans les aménagements urbains (Céline Lareure, Responsable Pôle Aménagements de Roannaise de l'eau)
- ONG bleu versant, sensibiliser les citoyens (Barthélémy Schlumberger, Directeur Général)
- Agglomération de Blois, des outils cartographiques pour partager et conduire l'initiative (Laure-Anne CHAPELLE, Directrice, Direction du cycle de l'eau, Ville de Blois/ Agglopolys)
- Agglomération de La Rochelle, Une démarche pour dynamiser la déconnexion illustrée sur un projet (Johann LEGRAS et Séverine Teyssot, Chefs de services Eaux Pluviales et Littorales, Agglo et Ville)
- Balade déconnexion (vidéo expertise de Michel Bénard)
- l'accompagnement de l'agence de l'eau
- Echanges entre participants.

Candidatures appel à initiatives pluvial par type de bénéficiaire Bassin Loire-Bretagne mai 2020

Catégorie bénéficiaire

- ★ Association
- ◆ Aménageur
- commune
- EPCI, syndicat, établissement public
- ◆ Conseil départemental



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, BD CARTHAGE®, BD CARTO®
BNEPRD- mai 2020 - AAI.qgz



0 50 100 km



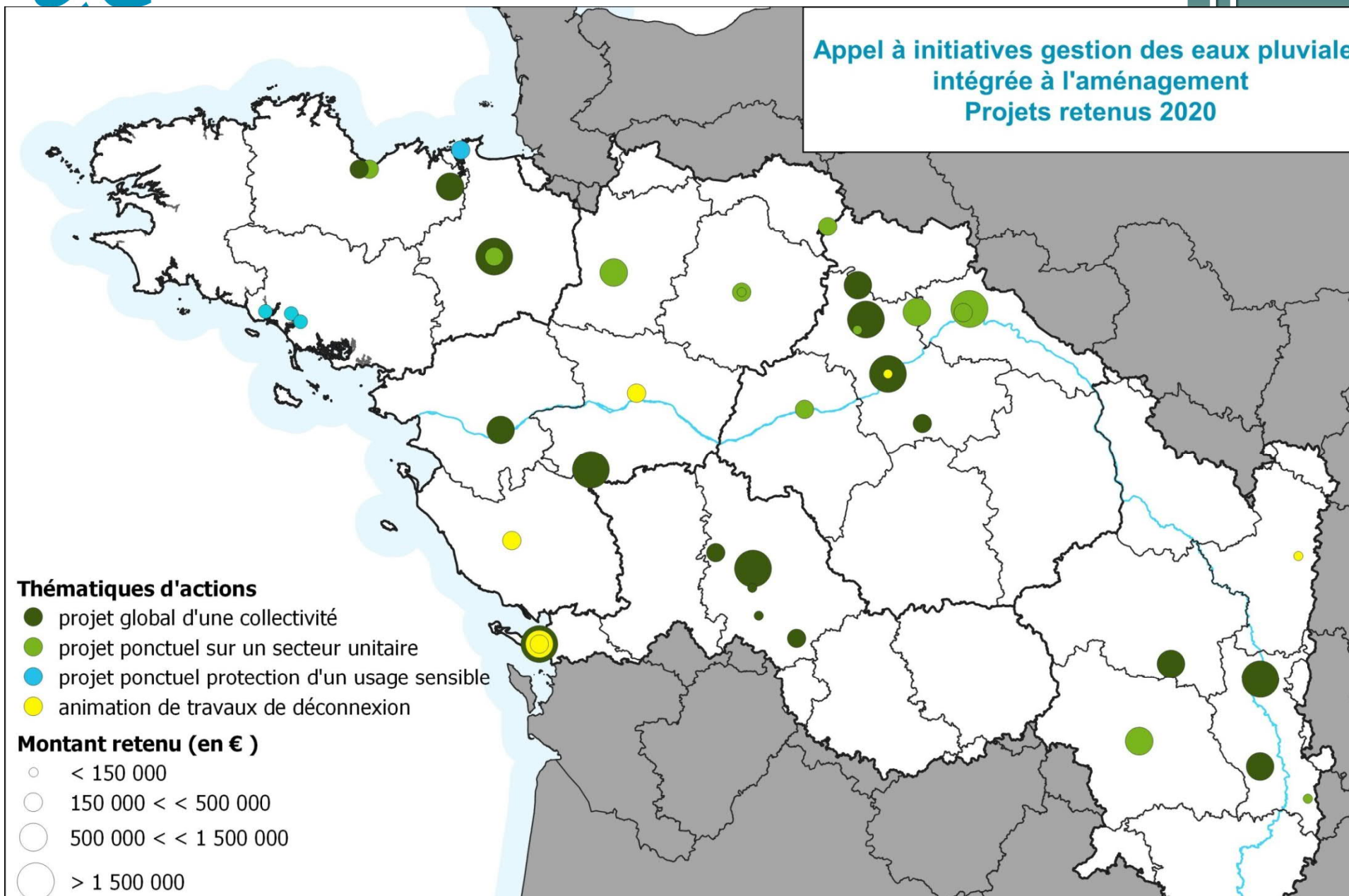
Appel à initiatives gestion des eaux pluviales
intégrée à l'aménagement
Projets retenus 2020

Thématiques d'actions

- projet global d'une collectivité
- projet ponctuel sur un secteur unitaire
- projet ponctuel protection d'un usage sensible
- animation de travaux de déconnexion

Montant retenu (en €)

- < 150 000
- 150 000 < < 500 000
- 500 000 < < 1 500 000
- > 1 500 000



L'eau de pluie peut embellir nos villes



- L'imperméabilisation des villes est cause de pollutions (et inondation)... de couts
- L'eau de pluie est une richesse pour nos aménagements



Photo OTHU

Gérer la pluie là où elle tombe, sans tuyau, sur des aménagements multifonctionnels





Les types de projets aidés

(subvention 50 % dans la limite de l'encadrement
pour les activités économiques)

1. Faire connaître la gestion intégrée réalisée sur son territoire

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/bassin-loire-bretagne/enjeux-et-actions/eau-et-climat.html?dossierCurrentElementa9ab4de1-e99e-40ab-af80-ed78dc64118a=31d21c35-ab3a-4589-9c1d-eeb868491a1a>

2. Réaliser des études pour la mise en place de la gestion intégrée
3. Faire des travaux de **déconnexion des réseaux**
4. Aide à l'innovation opérationnelle liée à des spécificités locales





Conditions des aides pour les travaux

Travaux permettant la **déconnexion** au minimum de la pluie mensuelle d'un réseau unitaire ou séparatif en amont d'usage sensibles déclassés :

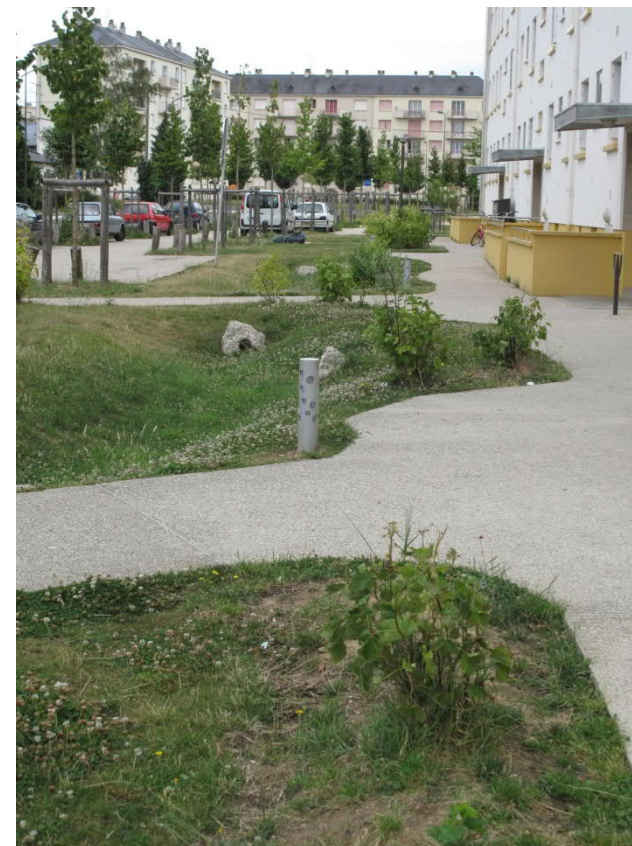
- Espaces verts creux...
- Chaussées ou parkings infiltrants
- Toitures végétalisées stockantes
- Innovations opérationnelles au regard des spécificités locaux (prise en charge éventuelle des investissements supplémentaires rendus nécessaires pour rétablir le bon fonctionnement).

Cout Plafond : 30 €/m² déconnectée

100 €/m² pour les toitures végétalisées **avec réserves d'eau**

Subvention 50 %

Activités économiques 40 à 80 % (AAP activité économique 06/2021)





Dépôt des demandes d'aide



Dossier à nous déposer avant tout démarrage via la plate forme numérique



<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/fiches-demande-daides/ass/etude-sensibilisation-animation-travaux-gestion-integree-eaux-pl.html>

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agence-eau-lb-reseaux>

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agence-eau-lb-aap-indus>

Contenu de la demande

Un mémoire explicatif : nature du projet, sa situation (commune, rues...) et ses caractéristiques générales : type d'ouvrage, **surface interceptée**, données pluviométriques, **plan de réseau de collecte des eaux pluviales et unitaires montrant la destination actuelle et futur des eaux pluviales**, planning prévisionnel du projet.

Estimatif financier, comprenant le coût des études préalables, des travaux, de maîtrise d'œuvre, contrôles de réception, les frais annexes...

Pièces administratives : IBAN, financement prévisionnel,...



traitement de votre demande par l'agence



Principes généraux :

- Priorité à l'AAI ... dans la limite des disponibilités financières et dans la limites de modalités décidées par notre CA.
- Pas d'aide < 3000 €
- Aides aux maîtres d'ouvrage des projets

Les étapes de traitement votre demande

1. un accusé de réception de votre demande par mail (si dépôt via demarchessimplifiees.fr) ou par courrier (si dépôt par courrier du dossier) 1bis) éventuellement un mail/courrier de demande de pièces
2. un courrier d'éligibilité du projet permettant son démarrage (signature des marchés) ... ou de refus (mail ou une lettre)
3. La décision d'attribution de l'aide après validation du CA de l'agence précisant les pièces pour paiement
4. Des courriers de demande de pièces pour justifier du solde de l'aide. **N'oubliez pas d'envoyer les pièces dans le délai de validité de la décision. Demandez sinon une prolongation de la décision d'aide**



Faire vivre le réseau des lauréats et de leurs partenaires



- Informer l'agence des événements liés à votre initiative, présence de l'agence si besoin
- Des fiches de présentation des actions diffusées sur nos réseaux et presse
- 2 webinaires ou visites par an
- Proposition d'un groupe d'échange LinkedIn (informations sur vos réalisations, actualités, questions...)

Des questions ?

